

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences médicales

- Université de Rouen

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie intégrative, santé, environnement (BISE)

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Réparti sur 3 années, le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond au grade de licence et sanctionne le 1^{er} cycle d'études (180 european credit transfer system (ECTS)). Le concours de 1^{ère} année commune aux études de santé organisé à la faculté de médecine/pharmacie de Rouen comporte également depuis 2014 une antenne au Havre où les cours magistraux (CM) sont accessibles en audio et vidéo-transmission. Les 6 semestres de formation du DFG ont pour but de donner aux étudiants les connaissances de base en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et/ou sciences du médicament. La Première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS), comprend un tronc commun (7 unités d'enseignements (UE) dispensées sous forme de CM et d'enseignements dirigés (ED)) et une UE spécifique de chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Chaque filière a son propre numerus clausus et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des 4 concours. Ils peuvent également présenter le concours d'entrée en 1^{ère} année d'école de masso-kinésithérapie de Rouen compte tenu d'un programme commun avec les filières médecine, odontologie et maïeutique. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des passerelles pédagogiques existent vers la 2^{ème} année des licences *Sciences, technologie, santé* mention *Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE)*, mention *Mécanique, physique, matériaux (MPM)*, mention *Chimie* et mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)*.

Les 2^{ème} et 3^{ème} années spécifiques de chacune des filières confortent les acquis de 1^{ère} année avec pour objectif la préparation aux divers métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours.

L'enseignement général en sciences médicales conduit l'étudiant à la formation approfondie en sciences médicales avec un enseignement commun fait d'enseignement théorique et pratique (UE intégrées et thématiques) et de stages hospitaliers dès la 2^{ème} année sans qu'il soit fait mention de possibilité pour l'étudiant de parcours individualisé (UE librement choisies ou parcours recherche).

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

L'ensemble des documents fournis décrit de façon générale l'organisation de la PACES avec la nature des enseignements dispensés et des examens en rapport, les modalités de correction des épreuves, la composition du jury et les conditions d'admission et de réorientation. Ainsi le cadre de réorientation des étudiants « reçus-collés » (moyenne supérieure ou égale à 10/20) tenant compte de leur rang de classement est bien codifié. Ces éléments qui sont globalement identiques dans toutes les UFR (unité de formation et de recherche) de médecine/pharmacie de France ne font pas apparaître de caractéristiques propres à l'UFR de Rouen si ce n'est l'aide interne à la préparation des concours qui paraît bien organisée. C'est ainsi qu'il manque un nombre significatif d'informations spécifiques qui aurait peut-être permis de mettre en valeur certains aspects de la formation.

Font ainsi défaut, entre autres, des renseignements précis relatifs à la façon dont les étudiants sont informés sur les modalités pédagogiques de la PACES, sur l'aide à la préparation du concours et le rôle du tutorat dans le soutien aux étudiants en difficulté (prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon). N'apparaissent pas non plus le nombre de « reçus-collés » au concours, les résultats des étudiants inscrits dans plusieurs filières, les résultats selon l'origine des étudiants. Le nombre d'étudiants présentant le concours dans chaque filière n'est également pas mentionné.

La formation proposée est de toute évidence bien structurée et de qualité, mais elle n'est pas mise en valeur par le dossier superficiel et lacunaire déposé auprès du HCERES. De plus, le nombre important d'informations non disponibles

dans le dossier est à mettre en relation avec l'absence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation de la formation. Ce manque de pilotage explique également qu'aucune évaluation des enseignements par les étudiants n'ait encore été mise en place.

Points forts :

- Organisation globale de la 1^{ère} année présentée clairement.
- Important potentiel enseignant universitaire et hospitalo-universitaire.
- Mise en place d'une antenne au Havre pour faciliter l'accès des étudiants de Haute-Normandie à leurs études de PACES.

Points faibles :

- Absence de dossier structuré fournissant les renseignements nécessaires à l'évaluation des dispositifs mis en place en PACES.
- Absence de renseignements sur les résultats de chaque filière et sur le devenir des étudiants réorientés.
- Absence de conseil de perfectionnement, d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Absence de dispositifs pour la réorientation en fin de 1^{er} semestre du concours.
- Modalités d'enseignement peu diversifiées faisant appel presque uniquement aux cours magistraux.

Conclusions :

Aucun document en vue de l'évaluation par le HCERES n'a été véritablement rédigé. Les informations disponibles proviennent pour la plupart d'un livret pédagogique listant les UE et d'un document général validé par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) fixant les modalités de fonctionnement de la PACES. Si la mutualisation complète des UE spécifiques de médecine, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie est une démarche qui paraît favorable aux étudiants, l'intérêt réel d'un tel dispositif reste à démontrer et demande dès lors à être analysé. Les possibilités de réorientations en cas d'échec au concours d'entrée de la PACES sont par ailleurs bien décrites, lesquelles sont globalement similaires dans l'ensemble des UFR de médecine/pharmacie françaises. Les conditions de réinscriptions ultérieures sont très clairement définies dans les modalités de fonctionnement de la PACES. Néanmoins, la possibilité offerte aux étudiants ayant tenté deux fois le concours, d'intégrer une 3^{ème} année de licence est surprenante et devrait faire l'objet d'une analyse quant à sa pertinence. A signaler que l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) mériterait d'être mieux exploitée dès la PACES.

L'absence de nombreux renseignements sur plusieurs items ne permet pas de faire une évaluation correcte de la formation. Ces insuffisances sont liées à l'évidence à la non-existence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation. Ces éléments capitaux de pilotage devraient être mis en place au plus vite.

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	Concernant l'information des étudiants sur les modalités pédagogiques de la PACES, une journée introductive est prévue. Par ailleurs un document validé par la CFVU et un livret pédagogique sur l'organisation de la 1 ^{ère} année d'études (programme des différentes UE, modalités d'admission en 2 ^{ème} année de licence, équivalences entre UE, passerelle vers les instituts de formation en soins infirmiers) sont disponibles. Ce document doit être connu des étudiants, mais les moyens pour qu'ils y accèdent ne sont pas précisés. Il apparaît que le choix entre les filières, médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique est possible ainsi que l'inscription conjointe au concours de masso-kinésithérapie. Toutefois, il est impossible de savoir si les étudiants sont informés sur le numerus clausus détaillé de chaque filière, sur les taux de réussite, ainsi que sur les éventuelles conditions d'accueil d'étudiants salariés ou en situation de handicap. Or, ces informations sont d'une importance majeure pour que les étudiants finalisent leur choix d'orientation.

2- Structure et organisation de la PACES	<p>Les enseignements sont dispensés majoritairement sous forme de CM (les TICE sont peu intégrées en 1^{ère} année), lesquels sont accessibles en audio et vidéo-transmission. La répartition des étudiants en ED n'est pas précisée. Le fonctionnement de l'antenne PACES à l'Université du Havre est bien détaillé (inscription administrative à l'Université de Rouen, CM, ED et tutorat à l'Université du Havre). L'organisation des enseignements est semestrielle avec un nombre équilibré d'ECTS sur les 2 semestres mais avec un volume horaire global assez élevé. Ainsi les enseignements pour la seule filière pharmacie comptabilisent 476 heures (485 heures pour les autres filières). Le volume horaire d'enseignements pour l'étudiant souhaitant présenter les 4 concours, s'élève à 539 heures compte tenu de la mutualisation des UE spécifiques interfilières qui est très importante (100 % entre médecine, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie soit 67 heures, mais seulement 6 % soit 4 heures entre la pharmacie et les autres filières).</p>
3- Organisation du concours	<p>L'organisation du concours est clairement définie et décrite dans un document approuvé par la CFVU qui expose la nature des épreuves pour chaque UE, les modalités de fonctionnement de la PACES, la composition du jury, les conditions d'admission, les modalités pratiques et le déroulement de la correction des épreuves. Les étudiants de Rouen et du Havre concourent sur un site commun choisi par la faculté de médecine et de pharmacie de Rouen. Les épreuves des différentes UE sont organisées sous forme de questions à choix multiples (QCM) à l'exception de l'UE <i>Santé, société, humanité</i> qui pourra comporter une ou plusieurs questions rédactionnelles. Celles-ci sont corrigées par deux correcteurs mais il n'y a aucune indication sur la procédure à suivre en cas de note divergente. Le champ des questions susceptibles d'être posées par les enseignants à l'épreuve du concours est élargi en dehors du programme lui-même sans qu'il soit fait référence à quelque limite dans ce champ de questionnement, ni de la manière dont les étudiants sont informés de cette possibilité. Calquée sur le volume horaire des enseignements, la durée des épreuves est satisfaisante avec des coefficients spécifiques pour chacune d'entre elles selon les filières.</p>
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	<p>Aucune information précise n'est fournie sur l'aide à la préparation du concours pas plus que sur la prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon. Le dispositif d'aide comprend cependant des concours blancs et un tutorat. Néanmoins les conditions d'accès à ce tutorat, son organisation et son évaluation ne sont pas explicitées.</p>
5- Réorientation	<p>Les possibilités de réorientations en cas d'échec au concours d'entrée de la PACES sont classiques. Ainsi, les étudiants « reçus-collés » du concours ou dont le rang de classement est inférieur ou égal à 1,5 fois le numerus clausus cumulé des différentes filières, peuvent intégrer directement une 2^{ème} année de licence (<i>Sciences, technologies, santé</i> ou <i>Sciences des activités physiques et sportives</i>). L'accès direct en 3^{ème} année de licence <i>Sciences, technologie, santé</i> mention <i>Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement</i>, est possible pour les étudiants ayant tenté par 2 fois le concours et ayant le même type de résultat que précédemment décrit ; un jury sélectionne les 30 meilleurs candidats pouvant bénéficier de cette disposition. Cependant ce dispositif peu courant, permettant un accès direct des étudiants en 3^{ème} année de licence, mériterait d'être évalué afin d'être totalement validé.</p> <p>Par ailleurs les « reçus-collés » de la PACES sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'entrée dans les Instituts de formation en soins infirmiers, ne devant présenter que les épreuves orales.</p> <p>Toutefois rien ne précise comment les étudiants sont accompagnés dans leur réorientation, faisant craindre l'absence de procédure structurée. Par ailleurs, il n'y a pas de réorientation possible en fin de 1^{er} semestre, les résultats partiels du concours n'étant proclamés que fin janvier.</p>

6- Réinscriptions ultérieures	Les conditions de réinscriptions ultérieures sont très clairement définies dans les modalités de fonctionnement de la PACES. Tout étudiant est autorisé à redoubler si son rang de classement, identifié à partir du classement général sans coefficient, le place en-deçà de 2,5 à 3 fois le <i>numerus clausus</i> cumulé des 4 filières. Il peut être autorisé à se réinscrire ultérieurement en PACES, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence. Après demande écrite et entretien, un triplement peut être autorisé par le président de l'université.
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	Après une baisse en 2011-2012, le nombre d'étudiants inscrits en PACES est assez stable depuis 3 ans et voisin de 1600. Environ 10 à 15 % des inscrits administratifs ne participent pas au concours : cette différence n'a pas été analysée. Le taux de réussite au concours est compris entre 26 et 33 % depuis 2010-2011. Le nombre de « reçus-collés » au concours n'est pas communiqué. Aucune information n'est donnée quant aux effets du redoublement sur la réussite au concours, quant aux résultats des étudiants ayant fait le choix de s'inscrire dans plusieurs filières, pas plus que sur les résultats selon l'origine des étudiants. Il est également dommage de ne pas disposer d'une analyse différenciée entre les 2 sites de Rouen et du Havre en termes de réussite au concours. Les seules indications disponibles montrent que l'accès au concours de PACES est plus difficile pour certaines catégories socio-professionnelles (agriculteurs), que près de 2/3 des étudiants sont boursiers et 7 % d'entre eux ont des parents inactifs ou retraités.
8- Suivi des étudiants réorientés	Il semble n'exister aucun suivi des étudiants réorientés.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	L'équipe pédagogique qui se compose de 51 enseignants chercheurs et d'une intervenante extérieure sage-femme, est cohérente et conforme aux thématiques enseignées. La composition exacte du jury reste assez floue : chaque coordinateur d'UE est membre de droit du jury, mais le jury peut fonctionner avec un minimum de quatre enseignants dont deux issus du département de médecine et deux du département de pharmacie. Afin d'assurer un fonctionnement normal de ce jury, il serait souhaitable que la présence de tous les membres soit obligatoire sauf cas de force majeure. A noter que le doyen de l'UFR mixte médecine-pharmacie est membre de droit du jury, lequel est présidé par le responsable de la PACES.
10- Conseil de perfectionnement	Il n'est fait mention d'aucun conseil de perfectionnement dans le dossier.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Il n'est fait mention d'aucune autoévaluation et d'aucune évaluation des enseignements par les étudiants.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	Le <i>numerus clausus</i> propre à chacune des 4 filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) est globalement stable depuis 2010. Cependant, le nombre d'étudiants présentant les 4 concours n'étant pas communiqué, aucune analyse n'est possible en ce qui concerne l'évolution des inscrits, leur origine et leurs résultats au concours.

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

L'analyse des différents éléments fournis dans le dossier montre une organisation satisfaisante de l'enseignement à travers un contrat pédagogique clair pour chacune des 2 années de la formation. Les UE thématiques et intégrées sont précisées avec les modalités pédagogiques et le mode d'évaluation. Il n'est pas précisé dans le dossier si ces documents sont fournis en début d'année aux étudiants.

Il est intéressant de noter l'existence d'une UE de communication médicale organisée sur les 2 années de la formation mais dont les modalités ne sont pas explicitées dans les documents fournis.

Un enseignement d'anglais médical et d'informatique médicale est également organisé pour tous les étudiants des 2 années de formation mais sans plus de détail dans le dossier.

Les stages cliniques organisés dès la 2^{ème} année permettent à l'étudiant une approche de la pratique hospitalière avec la mise en place d'un carnet d'objectifs pour son autoévaluation. Il n'est pas clairement explicité comment cette autoévaluation participe à la validation du stage de l'étudiant par le chef de service hospitalier.

Il n'est pas fait mention dans le dossier de possibilités de parcours individualisé pour l'étudiant à l'exception d'une possibilité de départ à l'international mais qui n'est pas détaillé dans ses modalités.

La validation par le jury des sujets d'examen de chaque UE en présence de l'ensemble des enseignants est une initiative intéressante. Il n'y a pas d'indication sur l'existence d'un éventuel conseil de perfectionnement.

Il n'est pas fait mention dans le dossier de partenariat ou de mutualisation à l'exception d'une mutualisation de 5 UE avec la formation en maïeutique.

On retient l'indication de la mise en place d'étudiants délégués élus servant d'intermédiaires entre les étudiants, les enseignants et l'administration.

Points forts :

- Bonne organisation de l'enseignement avec la mise en place précoce de stages hospitaliers et d'ateliers pratiques obligatoires dans l'enseignement intégré.
- Docimologie intéressante avec introduction de dossiers cliniques lors des épreuves de contrôle des connaissances en vue de la préparation aux épreuves classantes nationales.
- Mise en place d'un jury de validation des sujets d'examens.

Points faibles :

- Beaucoup d'informations manquantes pour une évaluation pertinente en particulier concernant l'analyse des données fournies, qui viennent essentiellement des contrats pédagogiques en annexe du dossier d'évaluation.
- Aucun parcours complémentaire optionnel n'est mentionné dans le dossier.
- Pas d'analyse des parcours d'étudiants en difficulté pédagogique.
- Absence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation de la formation.

Conclusions :

Bien que la formation soit correctement décrite en termes d'équipe pédagogique, de modalités d'enseignement et de validation de ces enseignements, on ne dispose que de trop peu d'informations dans le dossier pour réaliser une évaluation pertinente. Les données fournies sont exclusivement factuelles provenant essentiellement des contrats pédagogiques, sans analyse de leur bien-fondé dans le parcours de l'étudiant et particulièrement pour l'accompagnement des étudiants en difficulté pédagogique.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement et d'une autoévaluation est une priorité pour remédier à cette situation, ainsi que l'ouverture de la formation sur des parcours recherche ou individualisés permettant d'élargir l'offre et la diversité de l'enseignement.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	<p>Les objectifs généraux de la formation et les items sont décrits dans le contrat pédagogique de chaque année du cursus (DFGSM2, 2^{ème} année de 1^{er} cycle, et DFGSM3, 3^{ème} année de 1^{er} cycle).</p> <p>Les parcours spécifiques ne sont pas communiqués.</p> <p>L'enseignement est organisé en unités thématiques et unités intégrées. On retient en particulier un enseignement thématique de communication médicale (avec l'informatique). Les UE ont des coefficients dont les plus élevés concernent les unités intégrées de sémiologie/sciences fondamentales. Le contrôle des connaissances des enseignements est effectué par QCM et dossiers cliniques.</p> <p>Les modalités pédagogiques comportent des CM et/ou des ateliers pour lesquels la participation est obligatoire ainsi que pour les travaux pratiques.</p> <p>L'utilisation d'outils numériques est bien développée et variée comportant la plateforme UniversITICE, des outils de simulation pour l'attestation aux gestes et soins d'urgence, une table d'anatomie virtuelle et un boîtier électronique pour les examens.</p> <p>Les stages hospitaliers cliniques sont évalués sur les connaissances correspondant aux enseignements théoriques de l'année. Les étudiants apprennent sur documents vidéo et participent à la vie du service hospitalier (3 semaines de médecine et 3 semaines de chirurgie de janvier à mai en DFGSM2 et 4 semaines de médecine et 4 semaines de chirurgie le matin entre septembre et décembre en DFGSM3). Les objectifs de stage sont utilisés pour autoévaluation et le stage est validé par le chef de service hospitalier.</p>
2- Dispositifs particuliers	<p>Il existe une mutualisation avec la filière maïeutique au cours des 2 années de formation.</p> <p>Aucune information n'est apportée dans le dossier sur la possibilité de parcours individualisés ou d'acquisition de compétence complémentaire en recherche.</p> <p>Aucun dispositif particulier n'est décrit pour l'accueil et l'accompagnement d'étudiants en difficultés ou en situation particulière.</p> <p>Le dossier n'apporte pas d'indications sur le dispositif passerelle (origine, mise à niveau).</p>
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	<p>On note la mise en place de délégués étudiants élus comme aide à la communication entre enseignants, scolarité et étudiants. Il ne semble pas cependant que ces délégués soient impliqués statutairement dans l'aide aux étudiants en difficulté.</p> <p>Il est fait mention dans le dossier de différentes structures (commission de suivi des enseignements et des examens, commission d'aide et de conseil aux étudiants en difficulté) qui semblent correspondre à un dispositif d'aide à la réussite, mais ces structures ne sont pas du tout décrites en tant que telles et en particulier on ne connaît pas leur composition et leur rôle précis dans la scolarité de l'étudiant.</p>
4- Ouverture à l'international	<p>La mobilité ERASMUS est possible en 3^{ème} année sur dossier en fonction des notes de PACES et DFGSM2.</p> <p>Aucune indication n'est apportée dans le dossier sur les flux d'étudiants ou sur le type d'échange.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>On ne dispose que de la liste des enseignants et de leur éventuelle responsabilité dans l'organisation d'une UE.</p> <p>Le dossier n'apporte pas d'information sur l'organisation administrative de la scolarité ni sur l'existence d'un conseil de perfectionnement.</p> <p>Un jury d'examen est mis en place, présidé par le coordonnateur de l'année auquel participent les responsables des modules concernés et les enseignants auteurs de questions. Le jury est convoqué par le doyen pour la validation des questions de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>Le nombre d'étudiants validant totalement ou partiellement l'année est stable avec très peu de redoublement (2 à 4 par année).</p> <p>Deux étudiants ont quitté le cursus à l'issue de DFGSM3 sans indication dans le dossier des causes de l'abandon et du devenir de ces étudiants.</p> <p>Le nombre d'étudiants recrutés par passerelles entrantes varie entre 0 à 3 en DFGSM3 sans qu'il ne soit fait mention de l'origine de ces étudiants.</p>

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.